



CFE
CGC

ENCADREMENT

Magazine



LE POUVOIR
D'ACHAT

CFS - CALENDRIER DES SESSIONS
INTERPROFESSIONNELLES - 2^E SEMESTRE 2011

ET LE RESTE
POUR VIVRE



Numéro 181
mai 2011 - 3,81€
ISSN 0984 -368X - mensuel
Imprimerie Stipa (Montreuil)

Supplément à Encadrement magazine n° 181

Édito



Bernard Van Craeynest,
président confédéral
[van.craeynest@cfecgc.fr]

Cher(e)s collègues,

Alors que commence à se profiler la trêve estivale, le bilan du semestre qui s'achève nous persuade qu'il semble y avoir une véritable accélération du temps. La somme d'évènements, de négociations, de rencontres, de déclarations, d'informations, l'une chassant l'autre d'ailleurs, est impressionnante.

Il serait particulièrement intéressant de chiffrer, pour l'ensemble des faits économiques, sociaux et politiques qui secouent l'actualité, dans combien d'entre eux les organisations syndicales ont été interrogées, sollicitées, décisionnaires ou concernées. Je parierai sur un résultat démontrant l'extrême implication des organisations syndicales.

Une telle étude aurait aussi le mérite de mettre en lumière le paradoxe permanent que nous vivons : tantôt être l'objet de suspicion sur notre rôle et notre utilité, nos finances et nos forces et dans le même temps se retrouver à tous les carrefours de l'économie et du social pour répondre à des attentes qui vont de la gestion ou de la co-législation, à la concertation et la consultation, sans oublier tous les services que nous rendons.

Et ce phénomène touche, avec plus ou moins d'acuité tous les niveaux, de celui de l'entreprise au niveau national interprofessionnel.

Il nous incombe de fait une tâche supplémentaire mais qui devient, du coup, essentielle : la gestion des priorités !

La confédération a défini les siennes lors de son congrès de février 2010. Vous le savez, il s'agit du développement de la CFE CGC. Développement de sa notoriété, de ses adhérents, de sa réactivité, de sa présence à tous les niveaux. La priorité se définit toujours par rapport à un objectif et le notre a le mérite d'être clair : rester dans le champ des organisations syndicales représentatives en 2013 !

Je sais, parce que mes visites sur le terrain et les assemblées générales auxquelles je participe en témoignent constamment, que vous partagez cet objectif et que vous ne ménagez pas vos efforts pour qu'ensemble nous l'atteignons !

C'est aussi de cet engagement que témoignent les chiffres relatifs à la formation syndicale qui prouvent que vous êtes toujours plus nombreux à vous former et à fréquenter le centre de Formation syndicale.

C'est sur cette note très positive et dynamisante que la direction confédérale se joint à moi, pour vous souhaiter en ce début juin un magnifique été 2011.

Bernard Van Craeynest



Calendrier des sessions interprofessionnelles

2^e semestre 2011

Inscriptions individuelles

Vous avez décidé de participer à un stage interprofessionnel et vous avez fait votre choix :

- Adressez-nous, sans tarder, le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin par stage souhaité, précisant la date choisie), par fax, courrier,...
- Prévenez votre syndicat ou fédération d'appartenance.
- **Informez vous-même votre employeur.** Pour bénéficier du Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale, il vous appartient de faire personnellement une demande écrite à votre employeur **30 jours au minimum avant** le début du stage (vous pouvez vous inspirer du texte type imprimé à la suite du bulletin d'inscription).
- Si vous venez de province, prenez vos dispositions pour votre hébergement. La nuitée précédant le 1^{er} jour de stage n'est éventuellement prise en compte que sur demande justifiée préalable de dérogation (liste des hôtels ci-contre).
- Ces sessions se déroulent à PARIS. Elles débutent le 1^{er} jour à 10 heures et s'achèvent le 2^e jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.
- Si un empêchement vous oblige à vous désister, prévenez-nous ; les places sont chères et les demandes nombreuses !

Le CFS prend en compte les demandes d'inscriptions par ordre d'arrivée :

- en cas de problème, nous vous contacterons directement,
- **à défaut d'avis contraire sous quinzaine à réception, votre inscription est prise en compte,**
- la convocation et le programme détaillé vous seront envoyés deux semaines avant le stage.

D'avance, nous vous souhaitons un bon stage, où nous aurons le plaisir de vous accueillir.
Au fait, le jour J, pensez à vous munir de votre carte d'adhérent.

Liste des hôtels

Contactez ces hôtels de la part du CFS ou de la CFE-CGC. Pour éviter tout désagrément, faites-vous confirmer leurs tarifs préférentiels.

Vous pouvez vous rendre à pied de chacun de ces hôtels à la Confédération (lieu des stages).

- **l'Austin's St Lazare Hôtel** (pour info, 99 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.48.74.48.71 – Fax : 01.48.74.39.79
26, rue d'Amsterdam – 75009 Paris
Métro : Saint Lazare
- **l'Hôtel de Genève** (pour info, 88 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.48.74.33.99 – Fax : 01.40.16.96.46
36, rue de Londres – 75009 Paris
Métro : Saint Lazare
- **l'Hôtel Berne Opéra** (pour info, 102 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.43.87.08.92 – Fax : 01.43.87.08.93
37, rue de Berne – 75008 Paris
Métro : Europe
- **l'Hôtel Balladins - Alexandrine Opéra**
(pour info, 82 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.43.87.62.21 – Fax : 01.44.70.91.05
10, rue de Moscou – 75008 Paris
Métro : Europe
- **l'Hôtel Britannia** (pour info, 86 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.42.85.36.36 – Fax : 01.42.85.16.93
24, rue d'Amsterdam – 75009 Paris
Métro : Saint Lazare
- **l'Ouest Hôtel** (pour info, 94,50 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.43.87.57.49 – Fax : 01.43.87.90.27
3, rue du Rocher – 75008 Paris
Métro : Saint Lazare
- **l'Hôtel Le Cardinal** (pour info, 86 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.40.16.30.00 – Fax : 01.40.16.30.30
3, rue du Cardinal Mercier – 75009 Paris
Métro : Liège ou Place de Clichy
- **l'Hôtel Best Western Opéra Saint Lazare**
(pour info, 100 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.40.08.00.14 – Fax : 01.40.08.01.44
9, rue de Constantinople – 75008 Paris
Métro : Europe ou Saint Lazare
- **l'Hôtel Best Western Astoria Opéra**
(pour info, 103 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.42.93.63.53 – Fax : 01.42.93.30.30
42, rue de Moscou – 75008 Paris
Métro : Rome ou Europe
- **l'Hôtel Brescia** (pour info, 103 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.45.22.14.31 – Fax : 01.43.87.02.17
16, rue d'Edimbourg – 75008 Paris
Métro : Europe ou Villiers
- **l'Hôtel du Théâtre** (pour info, 99 € ttc/nuitée)
Tél. : 01.43.87.21.48 – Fax : 01.42.93.59.39
5, rue de Cheroy – 75017 Paris
Métro : Villiers ou Rome



Calendrier des sessions

Préalable requis :

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.

MODULE D'INITIATION

OUVERTURE SUR LE SYNDICALISME

- Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- L'actualité sociale et les orientations confédérales : débat
- rencontre avec un *Dirigeant confédéral*.

Les dates, au choix

- lundi 5 et mardi 6 septembre 2011
- jeudi 22 et vendredi 23 septembre 2011
- lundi 26 et mardi 27 septembre 2011
- jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2011
- lundi 24 et mardi 25 octobre 2011
- jeudi 3 et vendredi 4 novembre 2011
- jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2011
- lundi 28 et mardi 29 novembre 2011
- lundi 12 et mardi 13 décembre 2011

- Pour les adhérents des **Fonctions Publiques**, contactez l'UFCCP au 01 55 30 13 43.



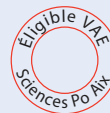
MODULES DE PERFECTIONNEMENT

REPRÉSENTATION DU PERSONNEL DANS L'ENTREPRISE

- Hiérarchie des sources de droit.
- Préambule juridique :
 - valeur du contrat de travail, des accords d'entreprise et de la convention collective,
 - la représentativité syndicale,
- Vidéo-quiz sur les mandats : DP, CE, DS, RSCE, ...
Se munir impérativement d'un code du travail.

Les dates, au choix

- jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2011
- lundi 24 et mardi 25 octobre 2011
- lundi 21 et mardi 22 novembre 2011
- lundi 12 et mardi 13 décembre 2011



Rappel du préalable requis : la participation au stage « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

LE COMITÉ D'ENTREPRISE

- La structure du C.E. :
 - Composition et organisation, rôle de chacun, moyens de fonctionnement.
 - La personnalité civile et juridique.
- Les attributions du C.E. :
 - Rôles, réunions, délibérations.
- Récapitulatif.
- Le C.E. et la formation professionnelle :
 - Obligations légales : les réunions du C.E. et les documents remis par l'employeur.
 - La formation professionnelle : un enjeu syndical ?
- Les emplois des fonds du 1 % logement, les droits des salariés :
 - Mobilité, emménagement, travaux, prêt accession, investissement locatif, sécurisation.

Les dates, au choix

- lundi 19 et mardi 20 septembre 2011
- lundi 17 et mardi 18 octobre 2011
- lundi 21 et mardi 22 novembre 2011



Stage ouvert aux membres d'un C.E., élus ou désignés, et aux candidats sur les listes des élections à venir.

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

MODULES DE PERFECTIONNEMENT

LECTURE DES COMPTES ET ANALYSE FINANCIÈRE

1. L'analyse économique
2. L'analyse financière
3. Les outils d'analyse

À partir des notions étudiées :

- Travail sur un cas d'entreprise.
- Le mécanisme de rachat par effet de levier : le LBO.



Les dates, au choix

- jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2011
- jeudi 1er et vendredi 2 décembre 2011

Conditions d'inscription : être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».

CRÉER ET DÉVELOPPER UNE SECTION SYNDICALE

- Qu'est-ce qu'une section syndicale ?
- Quelles sont les ressources ?
- Comment améliorer sa notoriété ?
- Quel est son potentiel ?
- Comment recruter des adhérents ?
- Argumentaire et jeux de rôle



Les dates, au choix

- lundi 12 et mardi 13 septembre 2011
- lundi 21 et mardi 22 novembre 2011

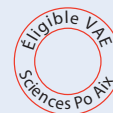
Conditions d'inscription : être militant et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Représentation du personnel dans l'entreprise » ou un stage « Le comité d'entreprise ».

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENTREPRISE

- Le cadre légal des élections professionnelles :
 - périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.
- Les enjeux des élections :
 - représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.
- La préparation des élections :
 - négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.
- Le déroulement des élections :
 - vote, dépouillement, résultats, contestations.

Les dates, au choix

- jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2011
- lundi 10 et mardi 11 octobre 2011
- jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2011
- lundi 5 et mardi 6 décembre 2011



Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



MODULES DE DÉVELOPPEMENT DES PERFORMANCES SYNDICALES INDIVIDUELLES

Module 1

EXPRESSION VOCALE ET GESTUELLE

- La prise de parole en public.
- Les mécanismes oratoires.

Les exercices pratiques, retransmis au magnétoscope, permettront d'analyser les interventions et de s'habituer à la présence d'un outil audiovisuel.

Les dates, au choix

- lundi 12 et mardi 13 septembre 2011

- lundi 3 et mardi 4 octobre 2011

- lundi 14 et mardi 15 novembre 2011

- lundi 5 et mardi 6 décembre 2011



Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

Module 2

ARGUMENTATION

- Arguments – contre-arguments.
- Informer – convaincre – persuader.
- Préparation et construction des exposés et des interventions.
- Savoir écouter, reformuler et apporter des arguments.
- Être capable de se synchroniser avec son interlocuteur.
- Répondre à une objection.

Les dates, au choix

- jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2011

- jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2011



Conditions d'inscription : avoir préalablement suivi le stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » + le stage « Expression vocale et gestuelle ».

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION (Niveau 1)

- Réflexion autour de la négociation.
- Les fondamentaux des techniques de la négociation.
- Le cas Kartnoir.
- Plan d'action personnel à l'issue du 1^{er} jour de formation.
- Comment mieux écouter.
- Les outils de l'influence : les lois de la communication.
- Particularités d'une négociation en groupe avec plusieurs parties.
- Plan d'action personnel à l'issue du stage.

Les dates, au choix

- lundi 12 et mardi 13 septembre 2011

- jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2011

Conditions d'inscription : être Délégué Syndical ou Délégué Syndical Central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION (Niveau 2)

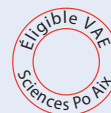
- Rappel : les Techniques de négociation niveau 1.
- Tour de table.
- Préparation des négociations.
- L'indicateur MBTI.
- Plan d'action personnel.
- Étude de cas.

Les dates, au choix

- mardi 25 et mercredi 26 octobre 2011

- jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2011

Conditions d'inscription : être Délégué Syndical ou Délégué Syndical Central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Techniques de négociation niveau 1 ».



MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

- Ce qu'il faut comprendre de l'environnement syndical en entreprise.
- Les 4 leviers du management coopératif appliqué au délégué syndical.
- Assurer les conditions d'autonomie dans l'exercice de son mandat.
- Négocier les contributions : manager les jeux de rôle.
- Animer les relations au sein de la section.
- Conduire le développement de la section et des engagements.
- Le pilotage : gérer la qualité des engagements (plan d'animation).

Les dates, au choix

- jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2011
- jeudi 1er et vendredi 2 décembre 2011



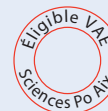
Conditions d'inscription : être Délégué Syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Développer sa section syndicale ».

COMMUNICATION ÉCRITE

- Les écueils à éviter – ce que vous ne devez surtout pas faire :
 - les différents moyens de communication.
 - lecture critique des tracts transmis par les participants.
 - les 9 règles de fond de la communication écrite.
- Comment rédiger un tract – les règles d'élaboration :
 - rédaction de tracts sur la base de scénarii prédéterminés.
 - relecture critique.
 - la méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.
- La stratégie de la communication :
 - sur quels sujets communiquer ?
 - la constitution des équipes de rédaction et de diffusion.

Les dates, au choix

- jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2011
- jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2011



Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT nous faire parvenir vos tracts et autres écrits 8 jours au plus tard avant le module par FAX au 01 55 30 12 80 ou par MAIL à cfs@cfecgc.fr



MODULES SUR L'EUROPE

OUVERTURE À L'EUROPE

1. La France en Europe

- Dates et traités clefs.
- Situation sociale de la France au regard des autres pays.

2. Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale

- Les institutions européennes.
- Les politiques sociales européennes.

3. Le rôle des partenaires sociaux européens

4. La CFE-CGC et l'Europe

- Le lobbying européen.
- Les comités d'entreprise européens.



Les dates, au choix

- lundi 26 et mardi 27 septembre 2011
- lundi 7 et mardi 8 novembre 2011

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

- Introduction : Évolution des CEE par pays et par secteur – Faits et chiffres clés.
- Rappel des textes régissant les CEE.
- Mise en place du CEE.
- Fonctionnement du CEE.
- Pratiques nouvelles et évolutions possibles.



Les dates, au choix

- lundi 14 et mardi 15 novembre 2011

Conditions d'inscription : être Délégué Syndical ou Délégué Syndical Central d'entreprises de dimension communautaire, être membre de comités d'entreprise européens et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » et, de préférence, un stage « Ouverture à l'Europe ».

Les modules de formation du CFS sont éligibles à la VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE dans le cadre de la convention signée entre Sciences-PO Aix et la Confédération.

Renseignez vous à l'adresse suivante :
formation.continue@sciencespo-aix.fr

IMPORTANT

Il est impératif de préciser dans l'objet de votre message « Convention CFE CGC ».



Le CFS à votre service

Formation des membres de CHSCT

Les CHSCT prennent de plus en plus de place dans l'aménagement des conditions de travail des salariés de l'entreprise. C'est une opportunité d'action pour ces représentants du personnel.

Fédérations, syndicats, sections, prenez l'initiative d'organiser un stage CHSCT (payant) en région, dans votre entreprise.

Ghisalberti Formation est notre partenaire agréé pour animer ce type de stage.

Durée du congé de formation CHSCT :

- 3 jours, pour les établissements de moins de 300 salariés,
- 5 jours, pour les établissements de plus de 300 salariés.

L'ensemble des frais de formation "CHSCT" est à la charge de l'employeur.

À titre indicatif, le coût pédagogique est de 740 € H.T. par personne, pour un stage de 3 jours (frais des 3 repas de midi compris) et de 1 220 € H.T. par personne, pour un stage de 5 jours (frais des 5 repas de midi compris), auxquels s'ajoutent les éventuels frais de déplacements, hébergement et autres repas.

STAGES « CHSCT », organisés par la CFE-CGC à Paris

Un bulletin de pré-inscription spécifique vous sera envoyé par la poste ou par courriel, en contactant Nawal Bourgogne au **01 55 30 12 05** ou **nawal@cfecgc.fr** (précisez votre adresse postale personnelle ou votre adresse électronique).

Pour tout renseignement (d'ordre juridique ou concernant le suivi de votre inscription), contactez **Monsieur Eric Plagnat** – Ghisalberti Formation, au 04 76 97 32 68.

Les dates, au choix

- lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 octobre 2011 (+ 2 jours supplémentaires possibles, les jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2011, pour les membres de CHSCT travaillant dans des établissements de plus de 300 salariés)
- lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 décembre 2011 (+ 2 jours supplémentaires possibles, les jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2011, pour les membres de CHSCT travaillant dans des établissements de plus de 300 salariés)

STAGES « CHSCT », organisés par Ghisalberti Formation en région Rhône-Alpes

Pour les stages en région Rhône-Alpes, **contactez exclusivement** Ghisalberti Formation, au 04 76 97 32 68.

Stages de 3 jours – les dates, au choix

- lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 septembre 2011, à Lyon-Corbas (69)
- mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2011, à Grenoble (38)
- lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 octobre 2011, à Lyon-Corbas (69)
- mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2011, à Lyon-Corbas (69)

Stages de 5 jours – les dates, au choix

- lundi 28, mardi 29, mercredi 30 novembre, jeudi 1er décembre et vendredi 2 décembre 2011, à Grenoble (38)
- lundi 12, mardi 13, mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2011, à Lyon-Corbas (69)

Conditions de remboursement des frais engagés par les stagiaires

Frais de déplacements

TRAIN

Remboursement du billet 2^e classe. Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un code barre.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.



VOITURE

Défraiement des kilomètres parcourus :

- 0,14 €/km pour une personne seule
- 0,26 €/km pour deux personnes
- 0,34 €/km pour trois personnes et plus

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s).

Les frais de péage sont remboursés **sur justificatifs originaux.**

Vérifier que le contrat de votre police d'assurance vous autorise ce type d'usage.



AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- s'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage.
- si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le T.G.V.

Liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique le document sur lequel figure un code barre.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarifs réduits (abonnements, tarifs spéciaux entreprises,...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.



NE SONT PAS PRIS EN CHARGE :

- Les frais de taxi.
- Les frais de parking **parisien**.
- Les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.



Frais d'hébergement

Pour une nuitée à Paris (petit déjeuner compris) + un repas du soir, la prise en charge est **plafonnée à 125 €**. Si vous ne demandez pas au CFS la prise en charge de votre nuitée, le remboursement du repas du soir est plafonné à **22 €** (remboursements sur justificatifs originaux).

Pour l'hébergement et la restauration : une facture, demandée à l'hôtel ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

La nuitée précédant le 1^{er} jour de stage n'est éventuellement prise en charge par le CFS **que sur dérogation demandée préalablement.**



Pour toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, **contactez-nous avant** le stage.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et y **joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : **maximum 3 semaines** après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.



Le congé de formation économique, sociale et syndicale

DROIT AU CONGÉ

Les salariés désireux de participer à des stages ou sessions exclusivement consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, organisés par des centres ou instituts spécialisés dont la liste est établie chaque année par arrêté ministériel, peuvent obtenir un congé non rémunéré de douze jours par an (L. 3142-7 et s.).

Le refus non justifié du congé est pénalement sanctionné, et d'autre part un licenciement qui serait motivé par la demande formulée par un salarié de participer à un stage de formation syndicale serait abusif.

CONTINGENT ANNUEL

- Le congé normal reste fixé à 12 jours par an et par salarié, porté à 18 jours par an pour les animateurs de stages et sessions et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
- Un arrêté du 7 mars 1986 fixe le nombre total de jours de congé susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés d'un établissement au cours de l'année civile en fonction des effectifs.

ORGANISMES HABILITÉS

Seuls les stages et sessions organisés par les organisations syndicales interprofessionnelles, représentatives sur le plan national, peuvent ouvrir droit au bénéfice des congés et recevoir l'agrément ministériel.

Pour l'année calendaire en cours, cette liste comporte notamment le Centre de Formation Syndicale de la CFE-CGC.

MODALITÉS

Le bénéfice du congé est de droit, dans la limite du contingent fixé, sauf lorsque l'employeur estime, après avis conforme du comité d'entreprise, ou à défaut des délégués

du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (L. 3142-13).

Le salarié peut demander le fractionnement du congé par périodes minimales de 2 jours.

La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 3142-3 et s.).

L'organisme chargé des stages ou sessions doit délivrer au travailleur une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé.

Cette attestation sera remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 3142-12).

Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation seront considérés comme des accidents du travail.

FINANCEMENT

- Le congé de formation syndicale n'est pas un congé de formation payé. L'employeur est tenu d'accorder le congé sans avoir l'obligation de maintenir la rémunération.
- Cependant, dans les entreprises d'au moins 10 salariés, le congé de formation syndicale pourra être rémunéré dans la limite de 0,08 % du montant des salaires payés pendant l'année en cours (R. 3142-1).
- De plus, les comités d'entreprises peuvent, sur le budget des activités sociales et culturelles, indemniser les salariés de l'entreprise partant en congé de formation syndicale dès lors que cette indemnité est instituée dans l'entreprise en faveur des seuls salariés, sans aucune distinction entre eux.
- Certains accords d'entreprise peuvent prévoir des dispositions plus favorables (modalités de financement, fonds mutualistes, ...).

FONCTION PUBLIQUE

La demande de congé doit être impérativement déposée auprès du supérieur hiérarchique un mois au moins avant l'ouverture du stage.

Cette demande doit être formulée au titre des congés de formation syndicale tels que prévus au titre 1^{er} du Statut Général des Fonctionnaires (article 21 de la loi du 13 juillet 1983) et plus particulièrement :

- pour la Fonction Publique d'État (article 34-7^o de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) ;
- pour la Fonction Publique Hospitalière (décret du 13 octobre 1964, aménagé par la circulaire n° 221 DH 4 du 30 juillet 1975 - BO 759-35) ;
- pour la Fonction Publique Territoriale (article 57-7^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit un délai de prévenance d'un mois et demi avant le stage.

ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les stagiaires du Centre de Formation Syndicale (CFS) de la CFE-CGC sont assurés dans le cadre et dans les conditions du contrat SOLIDARITÉ VIE SYNDICALE souscrit auprès de la MACIF et géré par la Confédération.



ENCADREMENT MAGAZINE
Cadres & maîtrise

LE CREUSET LA VOIX
DES CADRES

59-63, rue du Rocher 75008 Paris
Tél. : 01 55 30 12 12
Internet : <http://www.cfecgc.org>
courriel : presse@cfecgc.fr

Revue officielle de la Confédération française de l'encadrement CGC
Éditeur : CEDIMEJES, 59, rue du Rocher 75008 Paris
Rédaction, administration :
59, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. : 01 55 30 12 12

Directeur de la publication :
Bernard Van Craeynest
Rédacteur en chef : Michel Ciesiolka
Assistante : Micheline Texereau
Publicité : CEDIMEJES RÉGIES-CADRES
Laurence Verrecchia
Photos : Valérie Jacob
Maquette/Réalisation : Process graphic
Impression : Imprimerie Stipa
Tirage : 116 500 exemplaires
Routage : Action VPC

Abonnement : (102,50 €) par an

Commission paritaire : N° CPPAP 0909 S 06979
Dépôt légal : 26/01/1983 • ISSN 0984-368X



www.impression-durable.fr